

Motion demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance aux environs de la gare, sur la place St-Martin et vers l'Esplanade des Marronniers.

300 caméras dans le M2, des caméras dans les communes de Lutry, Blonay, Bussigny, Romanel, Moudon, Le Mont-sur-Lausanne, Aigle et Yverdon-les-Bains : pour améliorer la sécurité des habitants et des commerces, la vidéosurveillance a désormais fait ses preuves, comme outil de prévention et de dissuasion contre les incivilités, complémentaire au travail réalisé sur le terrain par les forces de l'ordre.

Au-delà de nos frontières cantonales, un même développement est observable, à Zurich, Sion, Lucerne, Viège, Saas-Fee, Crans-Montana ou Zermatt par exemple, où de tels dispositifs sont aujourd'hui en place.

Aux côtés des pouvoirs publics, la population elle-même se dit favorable à la vidéosurveillance, comme en témoignent les résultats des votes observés en Suisse sur la question. A Yverdon, 56% des électeurs ont accepté la pose de caméras le 8 février 2009 ; à Zermatt, 72.3% le 29 novembre 2009 et à Lucerne, 69.9%, le 1^{er} juin 2008.

Des effets positifs

Ce dispositif, couplé à une présence policière sur le terrain, offre des effets bénéfiques en matière de sécurité, de l'avis des autorités qui ont installé des caméras de vidéosurveillance. A Lutry par exemple, dont les préaux sont équipés de caméras, les dégâts et incidents qui y étaient déplorés ont désormais disparu. A Aigle, les caméras ont permis d'identifier des auteurs d'actes de vandalisme et de rassurer la population, dans le périmètre de la gare. Les CFF, dont les trains sont équipés de caméras, tirent également un bilan positif de la vidéosurveillance.

Ainsi, peu à peu, les réticences qui s'exprimaient autrefois disparaissent, devant le bilan positif tiré par les édiles locaux. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution favorable à la vidéosurveillance :

1. les **expériences** menées par plusieurs autorités, qui démontrent l'efficacité de tels dispositifs ; dans un rapport publié le 28 septembre 2007, le Département fédéral de justice et police établissait d'ailleurs que la vidéosurveillance est un instrument efficace dans la lutte contre la criminalité.
2. les **barrières légales**, qui cadrent l'installation de caméras et leur usage. Plusieurs dispositions fédérales et cantonales ont été édictées ces dernières années, afin de garantir la protection des données, d'en limiter l'accès, d'en éviter un usage abusif et de préciser les règles en matière de conservation des images enregistrées sur l'espace public.
3. l'**évolution technologique**, qui permet de définir des conditions d'exploitation adaptées aux buts poursuivis : floutage des images captées hors zone à surveiller, accès filtrés grâce à des mots de passe, etc.
4. l'**attitude mesurée des pouvoirs publics** dans le choix du nombre de caméras et des périmètres concernés par l'installation de dispositifs de vidéosurveillance : les endroits choisis sont précis, ciblés et particulièrement sensibles en terme d'insécurité.
5. la **présence croissante de caméras sur le domaine privé** (centre commerciaux, etc.), qui a facilité l'acceptation de la vidéosurveillance au sein de la population.

L'ensemble de ces facteurs contribue aujourd'hui à une meilleure compréhension des dispositifs de vidéosurveillance et à dissiper les craintes d'une atteinte à la sphère privée des individus.

Sur ces bases, et constatant que les environs de la gare, que la place St-Martin et l'Esplanade des Marronniers font l'objet d'actes d'incivilités répétés et qu'il s'agit de combattre fermement l'insécurité dans notre commune, les soussignés demandent à la Municipalité de compléter l'action des forces de l'ordre par l'installation de caméras de vidéosurveillance, dans le respect des dispositions fédérales et cantonales relatives à la protection des données et de la sphère privée.

Nyon, le 25 janvier 2010

Au nom des Groupes Radicaux et Libéraux

Maurice GAY



David SAUGY